

NOTICE EXPLICATIVE

Votre questionnaire est déjà prérempli. Lisez-le attentivement. S'il est incomplet ou erroné, merci de le compléter ou le corriger. Veillez à ne pas dépasser les cases lors de la saisie.

Cadre A, B, C : vérifier les informations préremplies, corriger et compléter en cas d'erreur

Cadre D : renseigner les informations pour chaque nouvel occupant (au besoin compléter sur papier libre si plus de 2 nouveaux occupants)

Cadre E : cocher la case correspondant à la situation professionnelle pour chacun des occupants du logement et indiquer le montant du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2017

Cadre F : cocher la ou les cases correspondant à la nature des allocations perçues pour chacun des occupants du logement

N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées : téléphones et mail qui permettront de faciliter nos futurs échanges.



① Dater et signer le questionnaire



② Joindre les 4 pages d'avis d'impôts 2017 (revenus 2016) des occupants du logement



③ Au plus tard le 15 janvier 2018 :

- Déposer votre dossier à l'accueil
- ou par courrier : Chaumont HABITAT

Enquête OPS/SLS
51 rue Robespierre BP 39
52000 CHAUMONT

Pièces à joindre obligatoirement

Avis d'imposition 2017 (revenus de 2016)

Pièces complémentaires à joindre :

- Si handicap d'un des membres composant le foyer : Carte d'invalidité
- Si changement de situation :
 - Vous déclarez un nouveau contractant : copie de la pièce d'identité et de l'avis d'imposition 2017 sur revenus 2016
 - Vous vous êtes mariés : copie du livret de famille et de l'avis d'imposition 2017 de chacun des époux ou déclaration commune
 - Vous vous êtes pacsés : copie de la convention PACS et de l'avis d'imposition 2017 de chacun des conjoints ou déclaration commune
 - Vous vous êtes séparés : copie de l'ordonnance de non conciliation, décision du juge statuant la résidence séparée, attestation de votre avocat ou déclaration d'abandon du domicile conjugal
 - Vous avez une naissance ou un décès dans la famille : copie des pages du livret de famille mentionnant la naissance ou le décès
 - Vous figurez sur la déclaration de vos parents : copie complète de la déclaration de vos parents
 - Vous n'avez pas déclaré vos revenus en 2016 : établir une déclaration tardive de vos revenus 2016 et en retourner une copie complète revêtue du cachet des impôts
 - Vos revenus ont diminué en 2017 : copie des justificatifs des 12 derniers mois pour chaque personne occupant le logement, (bulletins de salaire, bulletins de versement ASSÉDIC, retraite...)

ATTENTION : la communication de ces informations est une obligation légale.

Sans réponse avant le 15 janvier 2018, vous serez facturés : Frais de dossier d'un montant de 25 euros

+ Application automatique d'un supplément de loyer de solidarité maximum pouvant dépasser 500 € par mois

